

Le Soroua Rottereau

N° 26, 1 Juillet 1923

Solennité des Saints apôtres Pierre et Paul

- 2 Lundi } 6^{1/2} Jeanne Petiteau Babin de la Bonnefontaine
7^h Les défunts de la confrérie
8^{1/2} Sr. Marie Pineau Leveque du Pré Clos
- 3 Mardi } 6^{1/2} Sr. pour une famille défunte
7^h Fondation de Boisdevid
8^{1/2} Octave de Jeanne Reblin Bayouin de Borden
- 4 Mercredi } 6^{1/2} Fondation des 151 Sorousains
7^h Fondation famille Bauguin
8^{1/2} Fondation Allard Salut Marie Croix
- 5 Jeudi } 6^{1/2} Jean Pineau, sa femme, Prouinière
7^h P. Bouyer, sa femme Rimée
8^{1/2} Messe de la garde d'Honneur
- 6 Vendredi } 6^{1/2} Jeanne Mainquy Vallet de la Quintière
7^h Les défunts de la paroisse
8^{1/2} Service 6 mois Anne Rousseau Aguesse Malaniche
- 7 Samedi } 6^{1/2} Pierre Peiguerreau de la Bronnière
7^h Les vivants et défunts de la confrérie
8^{1/2} Les défunts de l'Hôpital

Sain bénit: M^{re} et M^{me} Leroux du Chemin Noir

Dimanche prochain prière pour nos écoles chrétiennes

Jeudi soir à 8^h Salut du St Sacrement

1^{er} Vendredi: continuons notre dévotion au Sacré Cœur

Mentions lui notre confiance et notre amour par la fidélité

à communier le premier vendredi de chaque mois

Messe de 7^h Communion des jeunes filles du patronage

Nouveau Tarif des Sépultures et Services
à partir du 1^{er} Août 1923

Sépultures

1 ^{ère} classe	Messe chantée - 4 offices 3 prêtres 2 chantres grand catafalque 6 ^e cierges - à l'autel 2 candélabres de 30 bougies - lectures - organiste - bourdon	200 ^x
2 ^e classe	Messe chantée 3 offices 3 prêtres 2 chantres grand catafalque 34 cierges - à l'autel 2 candélabres de 30 bougies - organiste - bourdon	140 ^x
3 ^e classe	3 offices (2 lectures et laudes) 3 prêtres 2 chantres petit catafalque avec 22 cierges organiste 2 choristes	80 ^x
4 ^e classe	2 offices (1 Nocturne et laudes) 3 prêtres 1 chantre cavée simple avec 12 cierges 2 choristes - pas d'organiste	51 ^x
5 ^e classe	1 office 2 prêtres 1 chantre 2 choristes 6 cierges	30 ^x
6 ^e classe	simple sépulture - libera - pas d'office 1 prêtre - 1 chantre - 1 choriste	15 ^x

Les Vêpres des Morts ne sont plus chantées

Pour les premières classes, à cause de la longueur de l'office
une partie peut être chantée la veille
à la seconde classe la Messe peut être remplacée par 1 office, si
la sépulture a lieu l'après midi.

Services

1 ^{ère} classe	Messe chantée 4 offices 3 prêtres 2 chantres grand catafalque 63 cierges 2 candélabres 30 bougies lectures - orgue - bourdon	160 ^x
2 ^e classe	Messe chantée 3 offices 3 prêtres 2 chantres grand catafalque 34 cierges 2 candélabres de 30 bougies orgue et bourdon	110 ^x
3 ^e classe	Messe chantée 2 offices 3 prêtres 2 chantres petit catafalque 22 cierges - 2 choristes orgue	65 ^x
4 ^e classe	Messe chantée 1 office 3 prêtres 1 chantre simple cavée 12 cierges 2 choristes, pas d'organiste	44 ^x
5 ^e classe	Messe chantée avec dies irae et libera 2 prêtres 1 chantre 6 cierges	26 ^x
6 ^e classe	Messe chantée ordinaire avec libera 1 prêtre 1 chantre 1 choriste	10 ^x

Comme pour les sépultures une partie de l'office peut
être chantée la veille.

Ce nouveau tarif approuvé par Monseigneur l'Evêque
en date du 20 juin entrera en vigueur à partir du
1^{er} août 1923.

Nouveau tarif des Messes

Depuis plusieurs années de sa Monseigneur l'évêque de Nantes avait annoncé un nouveau tarif pour les droits et oblations des différents offices du culte messes, sépultures, services, mariages. Voici ce qui concerne les Messes d'après le tarif approuvé pour le diocèse.

Ici les messes demandées ne sont dites qu'après 2 ans. Les trentains durent 20 ans. Nous ne pourrions nous engager ni engager le clergé paroissial, ni le futur et la fabrique à recevoir des honoraires de messes très inférieurs aux honoraires exigés par le tarif diocésain au moment où ces messes seraient dites. Nous avons pour vous arranger accepté les messes qu'on nous a offertes mais provisoirement et sous condition. Nous nous sommes réservé d'appliquer à toutes ces messes le tarif en vigueur au jour où elles seraient célébrées. Or le nouveau tarif est sensiblement l'honoraire des messes basses et des messes chantées.

À partir du premier août prochain le tarif des Messes, Messes chantées avec libera sera à 10^s

Les personnes qui veulent que leurs messes déjà demandées soient dites ici messes de trentain ou messes quotidiennes, voudront bien se mettre en règle et apporter le supplément d'honoraire exigé par le nouveau tarif. Autrement, elles pourront choisir entre les 3 solutions - réduction du nombre de leurs messes - conversion des messes chantées en messes basses - ou bien que les messes soient envoyées à l'évêché pour être célébrées ailleurs.

Qu'on nous dise la solution qui on préfère.

Les Messes basses sont à 5^s dans tout le diocèse.

Sépultures 21 Jeanne Reblion Bayguin De Bardon 80 ans

23. Joseph Billaud du Bois chèneau décédé à Blisson 66 ans.

H^e Guibert